

SMAEP TARBES NORD



EAU POTABLE: RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

EXERCICE 2020



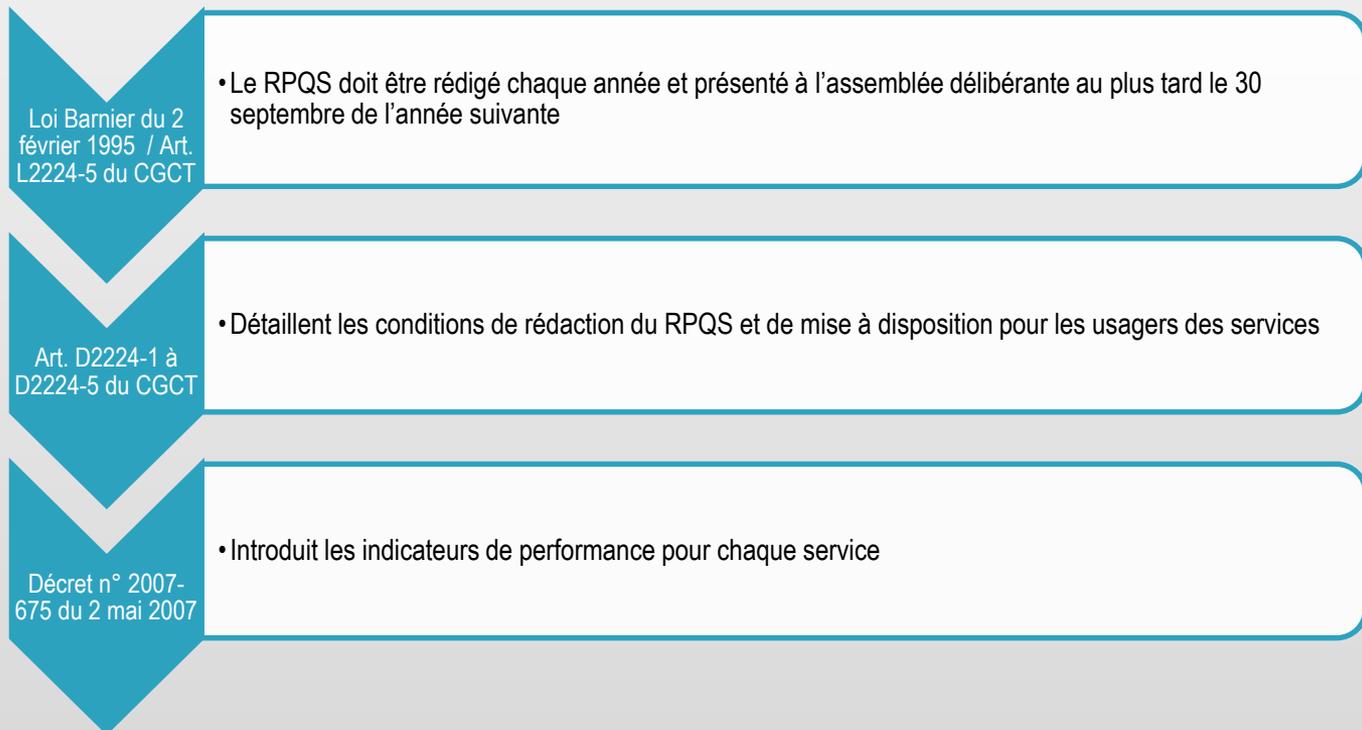
Préambule : le contexte réglementaire

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007



Sommaire

I.	Caractérisation générale du service	p 4
II.	Caractéristiques techniques du service	p 9
III.	Qualité du service	p 19
IV.	Indicateurs de performance	p 25
V.	Tarifification du service	p 33
VI.	Compte annuel de résultat d'exploitation	p 37
VII.	Financement des investissements	p 42

I. Caractérisation générale du service

Conformément :

- à l'article D.2224-1 du CGCT,
- à l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT

I. Caractérisation générale du service

Le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Tarbes Nord (ex-SIAEP Tarbes Nord) détient la compétence Eau potable sur son territoire.

En 2020, le SIAEP devient SMAEP, suite à l'entrée dans le syndicat de la Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Il regroupe 21 communes et la communauté d'agglomération qui représente les communes d'Aurensan, Gayan, Lagarde, Oursbelille et Sanguinet par le biais du mécanisme de représentation/substitution,.

Le SMAEP regroupe une population totale de 10 025 habitants d'après les données INSEE.

Données issues de l'INSEE	Population municipale	Population totale
Andrest	1 396	1 424
Artagnan	512	524
Bazet	1 748	1 763
Bazillac	347	351
Caixon	375	379
Camalès	384	393
Escondeaux	281	286
Marsac	224	228
Nouilhan	200	204
Oroix	120	122
Pintac	22	25
Pujo	636	649
Saint Lézer	426	440
Sanous	98	100
Sarriac Bigorre	303	308
Siarrouy	436	443
Talazac	76	77
Tarasteix	266	269
Tostat	535	543
Ugnouas	79	80
Villenave-près-Marsac	90	92
Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Aurensan, Gayan, Lagarde, Oursbelille, Sarniquet)	3 024	3 088
Total	9 830	10 025

I. Caractérisation générale du service

➤ **Contrat** (Art. D.2224-1 du CGCT, annexe V, alinéa 1)

Le service est exploité en délégation de service public (concession),

Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat qui a pris effet le 1^{er} mai 2017 pour une durée de 10 ans.

Au 31 décembre 2020, le contrat n'a fait l'objet d'aucun avenant.

I. Caractérisation générale du service

➤ Fonctionnement du service

L'alimentation en eau potable du syndicat est assurée par :

- L'installation de production de Puits Oursbelille, d'une capacité nominale de 4 000 m³/j,
- Le surpresseur de La Montjoie d'une capacité de 25 m³/h,
- Le surpresseur d'Oroix d'une capacité de 20 m³/h,
- Le surpresseur de Pintac d'une capacité de 11 m³/h.

Le service dispose par ailleurs de trois réservoirs :

- Le réservoir de la Montjoie qui possède un volume de stockage de 2 400 m³,
- Le réservoir d'Oroix, d'un volume de stockage de 120 m³,
- Le réservoir de Pintac, d'un volume de 15 m³.

Le linéaire total du réseau de distribution d'eau potable est de 230 188 ml en 2020.

Enfin, le syndicat bénéficie de conventions d'achat ou de vente d'eau en gros avec les collectivités voisines. En effet, la collectivité achète de l'eau au SIAEP de Montaner par le biais d'une convention qui a pris effet le 24 juin 1998. Un avenant à cette convention est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Depuis la fin du 4^{ème} trimestre de l'année 2017, la mise en service de l'achat d'eau au SMNEP (Syndicat Mixte du Nord Est de Pau) est en service.

Le syndicat vend également de l'eau à la commune de Vic-en-Bigorre par le biais d'une convention entrée en vigueur le 13 avril 1981.

I. Caractérisation générale du service

➤ Prestations assurées dans le cadre du service par le délégataire (Art. D.2224-4 du CGCT)

- Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
- Entretien et maintenance des ouvrages :
 - génie civil et bâtiments ;
 - équipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;
 - systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
 - canalisations et ouvrages accessoires ;
 - branchements et compteurs ;
 - espaces verts.
- Renouvellement :
 - compteurs abonnés ;
 - installations de télégestion et logiciels associés ;
 - appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;
 - branchements jusqu'au compteur.

II. Caractéristiques techniques du service

Conformément :

- à l'article D.2224-1 du CGCT,
- à l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT

II. Caractéristiques techniques du service

➤ Préambule

Les données techniques transmises par Veolia au titre de l'exercice 2020 doivent être prises avec beaucoup de réserves. En effet, du fait de la crise sanitaire, beaucoup de données restent à vérifier et consolider.

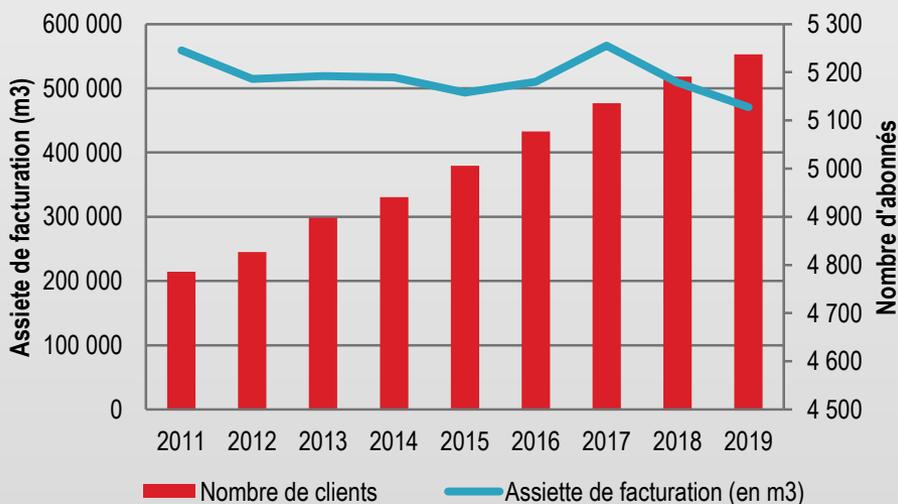
Nous estimons en conséquence qu'il faudrait attendre l'exercice 2021 pour avoir des données plus fiables.

En attendant, il serait judicieux de surseoir à appliquer des pénalités éventuelles du fait de non respect de certains engagements contractuels: rendement du réseau, programme de renouvellement.....

II. Caractéristiques techniques du service

➤ Nombre d'abonnés et assiette de facturation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Estimation du nombre d'habitants desservis	11 615	11 637	11 558	11 590	11 611	11 744	11 788
Nombre de clients	4 941	5 006	5 077	5 136	5 191	5 237	5 313
<i>Evolution annuelle</i>		1,3%	1,4%	1,2%	1,1%	0,9%	1,5%
Assiette de facturation (en m ³)	516 944	493 209	510 321	566 672	509 120	470 594	487 781
<i>Evolution annuelle</i>		-4,6%	3,5%	11,0%	-10,2%	-7,6%	3,7%
Consommation moyenne par abonné (en m ³ /an)	105	99	101	110	98	90	92



Le nombre estimé d'habitants desservis sur le périmètre du syndicat augmente progressivement depuis 2011.

Le nombre d'abonnés est en constante augmentation sur les 10 dernières années (+1,2 % par an en moyenne).

L'assiette de facturation (c'est-à-dire les volumes vendus) est, quant à elle, en baisse de 7,6% en 2019 et de 10,2% en 2018.

En 2020, les données de volumes facturés sont peu précises puisque la relève n'a été effectué seulement pour 1/3 des abonnés. La relève annuelle des compteurs est en effet réalisé en mars. le confinement national dû à la crise sanitaire de la Covid 19 a interrompu la relève de mars 2020. Les deux tiers des abonnés ont donc été facturés d'après leur consommation de 2019.

Par conséquent, la consommation moyenne par abonné est globalement en forte baisse depuis 2017.

II. Caractéristiques techniques du service

➤ Linéaire de réseau

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	231 415	232 579	232 579	229 195	229 195	230 332	230 188

Le linéaire de réseau a légèrement augmenté depuis 2017.

Pour information, les linéaires de canalisations sont extraits du Système d'Information Géographique du délégataire. La base de données est régulièrement mise à jour d'après les informations existantes, les données de terrain ainsi que les données de récolement. Des mises à jour de la base de données peuvent également expliquer les variations du linéaire de réseau.

➤ Branchements

Le nombre de branchements d'eau potable a constamment augmenté sur les dernières années.

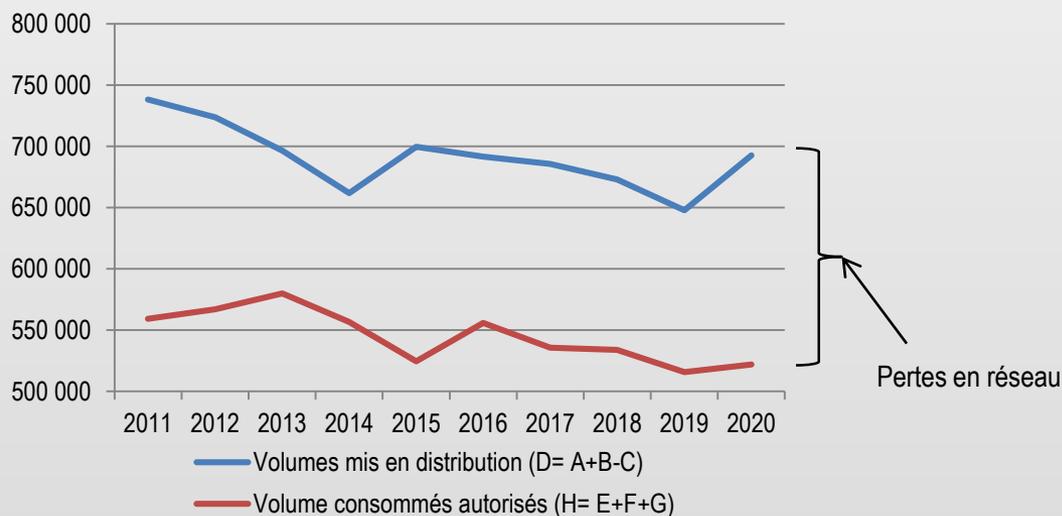
33 branchements neufs particuliers ont été réalisés.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Nombre total de branchements	4 726	4 747	4 759	4 791	4 832	4 869	4 902	0,68 %

II. Caractéristiques techniques du service

➤ **Les volumes** (Art. D.2224-1 du CGCT, annexe V, alinéa 1)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Volume total produit (A)	663 466	701 152	693 628	651 116	504 204	463 092	520 247	12,3%
Achat d'eau en gros (B)	5 855	5 866	5 651	43 965	168 725	194 551	180 108	-7,4%
Vente d'eau en gros (C)	7 559	7 264	7 626	9 315	9 652	9 766	7 698	-21,2%
Volumes mis en distribution (D= A+B-C)	661 762	699 754	691 653	685 766	672 929 (*)	647 877	692 657	6,9%
Volumes comptabilisés (E)	521 588	489 354	520 480	515 344	519 432	499 300	504 982	1,1%
Volumes consommés sans comptage (F)	17 040	17 040	17 280	11 970	12 180	12 180	12 360	1,5%
Volume de service du réseau (G)	18 000	18 000	18 000	8 307	2 164	4 258	4 426	3,9%
Volume consommés autorisés (H= E+F+G)	556 628	524 394	555 760	535 621	533 776	515 738	521 768	1,2%



Remarque :

(*) : en 2018, le RAD indique un volume de 672 929 m³ qui correspond seulement à la somme volume total produit + achat d'eau en gros. Les ventes en gros n'ont pas été déduites. Le volume mis en distribution devrait être de 663 277 m³ en gardant la logique des années précédentes.

Les volumes mis en distribution ont augmenté de 7%, les volumes consommés autorisés sont en hausse de 1,2%. Il faut rappeler que les volumes consommés autorisés 2020 comprennent des volumes estimés et non relevés puisque la relève n'a pu se faire que pour 1/3 des abonnés.

II. Caractéristiques techniques du service

➤ Les performances du réseau

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Pertes en réseau (J=D-H)	105 134	175 360	135 893	150 145	139 153	132 139	170 889	29,3%
Linéaire de réseau de distribution (en kml)	231 415	232 579	232 579	229 195	230 307	230 332	230 188	-0,1%
Indice linéaire des pertes	1,24	2,07	1,60	1,79	1,66	1,57	2,03	29,4%
Rendement de réseau	84,3%	75,2%	80,6%	78,4%	80,8%	79,9%	75,6%	-5,4%

Le rendement du réseau et l'indice linéaire de pertes permettent d'évaluer les performances du réseau. Ils prennent tous les deux en compte la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes réellement consommés.

L'indice linéaire de pertes permet de plus de quantifier les pertes d'eau en fonction de l'étendue du réseau.



Le rendement diminue de 4 points par rapport à l'année précédente, mais reste supérieur aux préconisations de l'Agence de l'Eau et du rendement 'Grenelle'.

Ce rendement est calculé à partir des données de consommations de 2019, or la crise sanitaire de l'année 2020 a modifié les consommations, à priori à la hausse.

II. Caractéristiques techniques du service

➤ Les performances du réseau

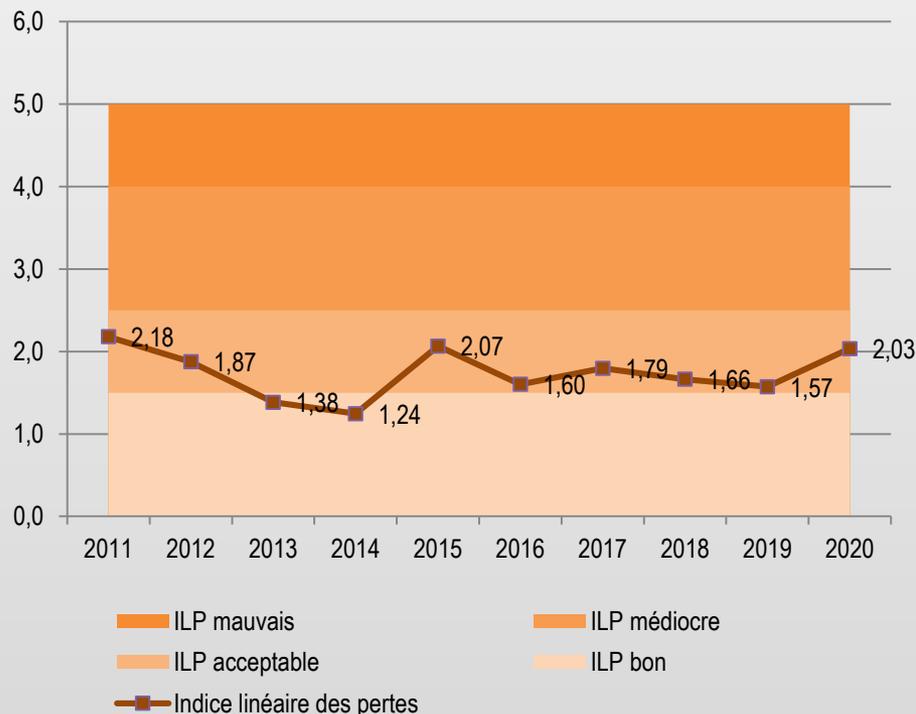
En sachant le type de réseau d'eau (rural, semi-rural ou urbain), il est possible d'évaluer les performances d'un réseau à partir de son indice linéaire de pertes (ILP).

Le réseau de distribution du syndicat est de type rural car son indice linéaire de consommation (ILC) calculé en 2020 est inférieur à 10 m³/km/j (ILC=6,30 m³/km/j en 2020).

A titre d'information, l'indice linéaire de consommation se calcule comme suit:

$$ILC = \frac{\text{Volume consommé autorisé journalier} + \text{Volume vendu journalier}}{\text{linéaire du réseau (en km)}}$$

	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP bon	<1,5	<3	<7
ILP acceptable	<2,5	<5	10
ILP médiocre	2,5<ILP<4	5<ILP<8	10<ILP<15
ILP mauvais	>4	>8	>15



L'indice linéaire de perte est le ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte. Il s'exprime en m³/km/j.

L'indice linéaire de perte est acceptable sur le territoire du SMAEP Tarbes Nord.

II. Caractéristiques techniques du service

➤ Conformité de l'eau distribuée

Afin de satisfaire à l'obligation d'une eau « propre à la consommation » (article L 19 du Code de la Santé Publique), celle-ci fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ainsi que d'un autocontrôle régulier par l'exploitant.

Le nombre de prélèvements réalisés et le nombre de prélèvements conformes ne sont pas des informations demandées par la réglementation, alors que les indicateurs de qualité P101.1 et P102.1 font partie des indicateurs réglementaires.

	Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Nombre de prélèvement réalisés en vue d'analyses microbiologiques	33	36	33	34	34	36	36
	Nombre de prélèvements correspondant conformes	33	36	33	34	34	36	36
P101.1	Taux de conformité des analyses pour la microbiologie	100,0%						
	Nombre de prélèvement réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	58	48	45	45	48	48	47
	Nombre de prélèvements correspondant conformes	49	39	36	33	35	44	46
P102.1	Taux de conformité des analyses pour la physico-chimie	84,5%	81,3%	80,0%	73,3%	72,92%	91,70%	97,87%

Le programme d'analyses obligatoires concerne aussi bien la production que le réseau de distribution. Les bilans réalisés comprennent aussi bien des paramètres physicochimiques que bactériologiques, soit un total de 244 paramètres analysés.

Les analyses effectuées montrent que l'eau distribuée est totalement conforme aux exigences réglementaires sur le plan microbiologique.

En revanche, 1 analyse sur 47 s'est révélée non-conforme sur les paramètres physico-chimiques.

La conformité sur les paramètres physico chimique est de 97,87 %. La non-conformité ne concerne qu'une molécule sur 188 recherchées. Il s'agit de Plomb retrouvé à la concentration de 10,9 µg/L pour une norme <= 10 µg/L.

Il est important de noter que le plomb a été détecté dans la partie privative des branchements d'un abonné. En effet, on note une absence totale du plomb dans le réseau public du syndicat.

II. Caractéristiques techniques du service

➤ Conformité de l'eau distribuée

La non-conformité concerne un prélèvement qui comporte un réseau interne visiblement en plomb sur la commune de GAYAN. L'ARS a prévenu le propriétaire de cette concentration, des risques de cette molécule dans l'organisme et de la nécessité de renouveler les canalisations intérieures ou à minima de laisser couler l'eau suffisamment longtemps avant d'en consommer.

Un dépassement de la référence de qualité de la turbidité a également été détecté à Oursbelille sans que cela n'influence les autres paramètres.

Il est à noter une évolution réglementaire sur l'eau potable avec la signature de la nouvelle directive européenne de l'eau et sa future application en droit français à priori en 2023.

Cette directive apporte des modifications concernant les limites de référence :

- Les limites de l'Antimoine, du Bore et du Sélénium sont réhaussées ;
- Des nouvelles substances sont contrôlées avec des limites : Chlorate et Chlorite (0,25 mg/L) , Composés perfluorés (0,1 par substance et 0,5 µg/L pour le total des PFAS), Perturbateurs endocriniens (2,5 µg/L pour le bisphénol A) et Acides Halo Acétiques intégrés (60 µg/L) ;
- Les seuils du Plomb et du Chrome sont abaissés : 5 au lieu de 10 µg/L pour le Plomb et 25 au lieu de 50 µg/L pour le Chrome.

Remarque sur les limites et références de qualité

Les références de qualité sont des valeurs témoins permettant de suivre le bon fonctionnement du service et des installations, mais dont le dépassement n'entraîne pas d'irrégularité d'un point de vue réglementaire. Elles doivent être distinguées des limites de qualité, qui sont des seuils à respecter obligatoirement dans le cadre des bilans analytiques réglementaires.

II. Caractéristiques techniques du service

➤ Conformité de l'eau distribuée

Focus sur la problématique CVM (Chlorure de Vinyle Monomère)

La présence de ce composé, présumé cancérigène, résulte d'un contact prolongé entre du PVC datant d'avant 1980 et de l'eau chlorée. Les ARS, notamment du Centre, procèdent ainsi auprès des collectivités gestionnaires de services d'eau potable à la collecte des données sur l'âge et les matériaux constitutifs des réseaux afin d'identifier d'éventuels risques.

Au titre des contrôles officiels ou de l'auto-surveillance, des recherches sur le paramètre CVM ont été engagées au cours des dernières années. A ce jour, toutes les analyses réalisées par Veolia et/ou l'ARS se sont révélées conformes. **Aucun risque CVM n'a donc été identifié sur le territoire du syndicat. Il faut tout de même noter une analyse au seuil de 0,5µg/L sur la ZD Nord de Tarbes.**

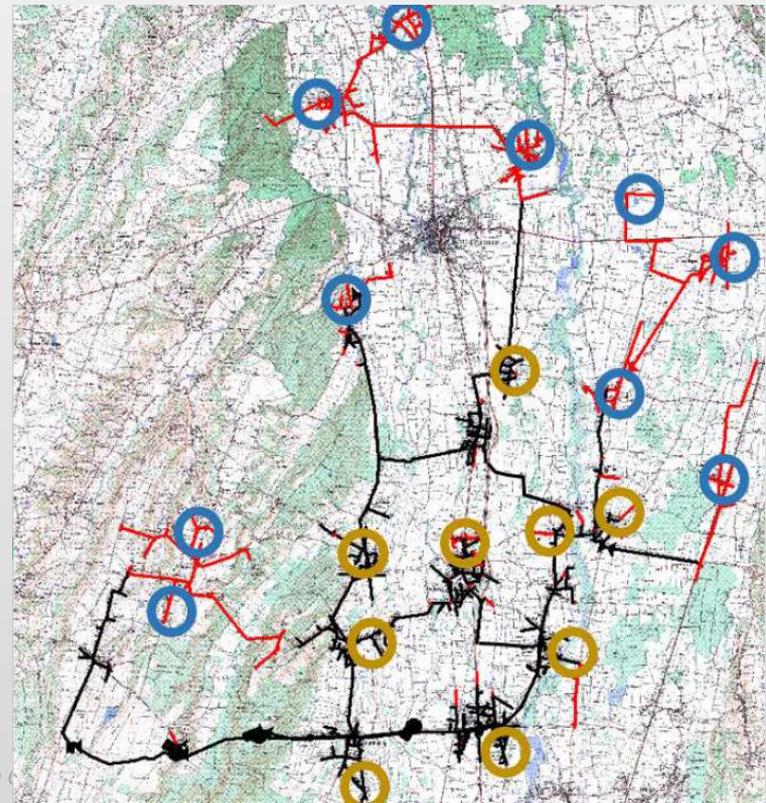
L'ARS d'Occitanie a cependant demandé en début d'année 2019 que soit mis en place un plan de surveillance spécifique sur chaque Unité de Distribution d'eau.

Veolia a réalisé un diagnostic selon ces préconisations. 80 km de réseau est concerné par la problématique CVM (toutes les communes sont impactées).

PVC antérieur à 1980	
Commune	ML
Andrest	7915
Artagnan	2016
Aurensan	3778
Bazet	5371
Bazillac	1488
Caixon	4751
Camales	1467
Escondeaux	2747
Gayan	1051
Lagarde	4083
Marsac	1258
Nouilh	1593
Oroix	411
Oursbelille	5354
Pintac	1049
Pujo	2597
Sanous	1247
Sarniguet	433
Sarriac	5420
Siarrouy	3746
St lezer	2913
Talazac	305
Tarasteix	9078
Tostat	6328
Villeneuve marsac	456

Un second diagnostic a été réalisé en prenant en compte les temps de séjour dans l'eau : 50 km de canalisations sont alors concernés par ce facteur.

Une carte avec des propositions de prélèvements a été proposée (en bleu, les prélèvements prioritaires; en beige, les prélèvements complémentaires)



II. Caractéristiques techniques du service

➤ Conformité de l'eau distribuée

Protection de la ressource

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose la mise en place de périmètre de protection. Le syndicat a entamé une procédure de régularisation auprès des instances compétentes, le dossier pour la mise en place des périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné est terminé, la collectivité a terminé la procédure des périmètres de protection. La démarche de l'AAC du puits d'Oursbelille se poursuit.

III. Qualité du service

Ces éléments ne font pas partie des prescriptions obligatoires du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, mais nous paraissent indispensables pour une appréhension complète du service.

III. Qualité du service

➤ Station de production et stations de surpression, ouvrages de stockage

- Renouvellement

La liste des renouvellements est donnée dans le tableau ci-dessous :

Site	Equipement	Opération
Surpresseur Pintac	Dispositif anti-bélier	Renouvellement programmé pour 2020
Unité de Production Tarbes Nord	Canalisation pompe 2	Rénovation
Réservoir d'OROIX	Pompe de surpression 1	Renouvellement programmé pour 2019

Le pH-mètre et le compteur mécanique des eaux de services de la production d'Oursbelille auraient du être renouvelés en 2020.

- Travaux neufs

Il n'y a pas eu de travaux neufs sur les ouvrages en 2020.

- Télésurveillance

L'ensemble des installations dispose d'un dispositif de télésurveillance et est équipé de capteurs anti-intrusion, hormis le surpresseur de Pintac qui reste à équiper en anti-intrusion.

III. Qualité du service

➤ Ouvrages de stockage

- Lavage des réservoirs

L'ensemble des ouvrages de stockage a fait l'objet d'un nettoyage annuel, conformément à la réglementation (cf tableau ci-dessous).

Nom du réservoir	Date du nettoyage
Pintac	16/01/2020
Puits Oursbelille	14/01/2020
La Montjoie n°1	16/01/2020
La Montjoie n°2	16/01/2020
La Montjoie n°3	27/01/2020
La Montjoie n°4	27/01/2020
Oroix	14/01/2020

- Contrôles réglementaires

Les équipements électriques, les équipements de pression ainsi que les équipements de levage ont également fait l'objet d'un contrôle annuel obligatoire par l'APAVE en mars et/ou avril 2020.

➤ Améliorations proposées

- Installer un analyseur de chlore, de turbidité et une rechloration sur le réservoir d'Oroix afin de maintenir un résiduel de chlore suffisant sur la distribution
- Installer une caméra de surveillance sur le réservoir de la Montjoie
- 8 équipements sont à protéger par la mise en place d'un dispositif d'arrêt d'urgence

III. Qualité du service

➤ Réseau : canalisations

- Recherche de fuites

Le délégataire a procédé à l'inspection de 80 388 ml de canalisations à l'aide de capteurs acoustiques (soit 35% du réseau).

Grâce aux campagnes de recherche de fuites, 45 fuites ont pu être détectées en 2020 (dont 24 sur compteurs).

- Réparations de fuites

Le nombre de fuites réparées en 2020 est le suivant :

✓ Sur les canalisations : 10

✓ Sur les branchements : 7

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites sur conduite	14	11	16	16	18	8	10
Linéaire de conduite (en km)	231,42	232,58	232,58	229,20	229,20	230,33	230,19
Nombre de fuites pour 100 km de conduite	6,0	4,7	6,9	7,0	7,0	3,5	4,3
Fuites sur branchement	79	40	39	42	4	7	7
Nombre de branchements	4 726	4 747	4 759	4 791	4 832	4 844	4 902
Nombre de fuites pour 100 branchements	1,7	0,8	0,8	0,9	0,1	0,1	0,1

- Travaux neuf

Un compteur de sectorisation a été posé à Tarasteix.

L'antenne route de Vic à CAMALES a été mise en service.

Le maillage d'Andrest a été renforcé.

III. Qualité du service

➤ Réseau : canalisations

Renouvellement

Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de conduite de renouvelée	1 079	547	2 951	6 679	1 261	2 172	2 164
Moyenne des 5 dernières années quelque soit le financeur (en ml)	744	854	1 060	2 370	2 503	2 722	3 045
Linéaire de réseaux (en ml)	231 415	232 579	232 579	229 195	229 195	230 332	230 188
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,32%	0,37%	0,46%	1,03%	1,09%	1,18%	1,32%

2 164 ml de canalisation ont été renouvelés en 2020 sur le réseau de distribution d'eau potable (mis à part le renouvellement de branchements). En 2020, le taux de renouvellement de canalisations est de 1,32 %.

Le taux moyen de renouvellement préconisé est de l'ordre de 1 % par an. Pour le syndicat Tarbes Nord, le taux de renouvellement moyen depuis 2017 est de 1,16%.

➤ Améliorations proposées

- Continuer le programme de renouvellement des réseaux AEP
- Poursuivre les maillages de la branche Ouest et Est du réseau de distribution.

➤ Point sur le projet de rechloration sur le réseau

- L'achat des terrains est en cours de finalisation
- La demande de raccordement EDF pour les 2 sites a été engagée
- L'ensemble du matériel pour la pose des re-chlorations a été approvisionné en fin d'année 2019.

III. Qualité du service

➤ Réseau : compteurs

Au 31 décembre 2020, le parc compteurs décomptait 5 563 compteurs. En 2020, 307 compteurs ont été renouvelés soit 5% du parc compteur.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Nombre de renouvellement compteurs	499	426	267	195	416	277	307	10,8 %
Nombre total de compteurs	4 944	5 005	5 071	5 108	5 197	5 481	5 563	1,5 %
Taux de renouvellement des compteurs	10,1%	8,5%	5,3%	3,8%	8,0%	5,1%	5,1%	0,0 %

Suite au grand nombre de compteurs à remplacer, un lissage de remplacement avait été décidé en 2018.

Ainsi, le programme prévisionnel de remplacement des compteurs prévoyait en 2020 le remplacement de 276 compteurs.

L'engagement pour 2020 est donc respecté.



L'âge moyen du parc compteurs est de 6,8 ans en 2020.

IV. Indicateurs de performance

En application de l'art. D.2224-1 du code général des Collectivités Territoriales,

Définis par l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du même code,

Précisés par :

- l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et par la circulaire n°12,
- la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

IV. Indicateurs de performance

➤ Indicateurs descriptifs

	Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 615	11 637	11 558	11 590	11 611	11 744	11 788
	Nombre d'abonnements	4 941	5 006	5 077	5 136	5 191	5 237	5 313
	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	231 415	232 579	232 579	229 195	229 195	230 332	230 188
D 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier de l'année n (en €)	1,695	1,703	1,733	1,781	1,950	1,997	2,005

➤ Indicateurs de performance

	Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire en ce qui concerne la microbiologie (en %)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire en ce qui concerne la physico-chimie (en %)	84,5%	81,3%	80,0%	73,3%	72,9%	91,7%	97,9%

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

Un taux de conformité de 100 % indique une très bonne qualité de l'eau distribuée, notamment au regard des exigences réglementaires.

IV. Indicateurs de performance

	Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80/120	80/120	80/120	84/120	100/120	100/120	100/120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120 (cf. calcul de l'indicateur aux pages suivantes).

L'indice est passé de 84 à 100 en 2018 grâce à une meilleure connaissance de l'âge des canalisations et à l'inventaire des secteurs de recherches de pertes d'eau.

Cet indicateur pourrait être amélioré grâce à la mention de la localisation des branchements et à l'existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.

	Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,3%	75,2%	80,6%	78,4%	80,8%	79,9%	75,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	1,66	2,48	2,01	2,04	1,83	1,77	2,23
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	1,24	2,07	1,60	1,79	1,66	1,57	2,03

Ces trois indicateurs permettent d'évaluer la performance du réseau.

Le rendement montre le bilan global entre les volumes entrants et les volumes sortants du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés mesure la perte journalière d'eau entre l'étape de mise en distribution et les consommateurs, ramenée à 1 km de réseau.

L'indice linéaire de pertes est calculé sur la même base, mais il prend aussi en compte les volumes d'eau de service.

IV. Indicateurs de performance

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

Paramètre	Barème	Note
A – Plan du réseau de collecte : 15 points maximum		
Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B – Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le matériau et le diamètre des conduites pour au moins 50 % du réseau ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	+ 10	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	+1 à +5	5
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée	+ 10	10
Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	+1 à +5	5 (*)

IV. Indicateurs de performance

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

Paramètre	Barème	Note
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (<i>points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum</i>)		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	+ 10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	+ 10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	+ 10	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	+ 10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	+ 10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	+ 10	10 (*)
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	+ 10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	+ 5	5

(*) : *La valeur globale de L'IGCPR progresse sur les paramètres de la connaissance de l'âge des réseaux et sur les secteurs de recherche des pertes en eau.

IV. Indicateurs de performance

	Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)	0,32%	0,37%	0,46%	1,03%	1,09%	1,18%	1,32%

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (voir pages précédentes), pour appréhender de manière plus transversale la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

On note une amélioration constante de cet indice depuis 2011.

IV. Indicateurs de performance

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau d'avancement des mesures de protection de la ressource alimentant le réseau d'eau potable.

Le SMAEP Tarbes Nord est alimentée en grande majorité par ses ressources propres. Des imports à hauteur de 180 108 m³ auprès du Syndicat de Montaner et surtout du SMNEP ont toutefois eu lieu en 2020. La valeur de l'indicateur sera donc la moyenne des indices de chaque ressource pondérée par le volume produit ou importé.

	Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (en %)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

A titre indicatif, la note est attribuée en fonction de l'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée :

Aucune action	0 %
Études environnementale et hydrogéologique en cours	20 %
Avis de l'hydrogéologue rendu	40 %
Dossier déposé en préfecture	50 %
Arrêté préfectoral	60 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	80 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100 %

IV. Indicateurs de performance

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant des abandons de créances (€)	232	376	413	290	266	301	50
Volume facturé (m3)	516 944	493 209	510 321	566 672	509 120	480 360	495 479
P109.9 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en €/m3)	0,0004	0,0008	0,0008	0,0005	0,0005	0,0006	0,0001
P154.0 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	0,99%	2,06%	1,57%	1,24%	1,81%	1,60%	1,54%

L'indicateur P109.0 est calculé d'après le rapport entre le montant des abandons de créance et versements à un fonds de solidarité d'une part, et l'assiette de facturation d'autre part.

V. Tarification du service

Conformément :

- aux articles D.2224-1 et D.2224-4 du CGCT,
- à l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT

V. Tarification du service

➤ **Facture type pour une consommation de 120 m³** (Art. D.2224-1 du CGCT, annexe V, alinéa 2)

Distribution de l'eau		Qté	01/01/2018		01/01/2019		01/01/2020		01/01/2021		Evolution 20/21
			Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant		Montant	%
Part Délégataire	<i>Part fixe (€ HT)</i>		41	117,08	42,34	120,90	42,96	122,68	43,58	124,46	1,44%
	<i>Part variable (€ HT/m³)</i>	120	0,6340		0,6547		0,6643		0,6740		1,46%
Part Syndicale	<i>Part fixe (€ HT)</i>		22,48	56,18	22,48	56,18	22,48	56,18	22,48	56,18	0,00%
	<i>Part variable (€ HT/m³)</i>	120	0,2808		0,2808		0,2808		0,2808		0,00%
Redevances	<i>Préservation des ressources en eau (€HT/m³)</i>	120	0,072	8,64	0,072	8,64	0,072	8,64	0,065	7,80	-9,72%
	<i>Lutte contre la pollution (€HT/m³)</i>	120	0,33	39,60	0,33	39,60	0,33	39,60	0,33	39,60	0,00%
Total HT			221,50		225,32		227,09		228,04		0,42%
TVA			12,18		12,39		12,49		12,54		0,42%
Total TTC			233,68		237,71		239,58		240,58		0,42%
Prix au m³			1,95		1,98		2,00		2,00		0,42%

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation. **La part délégataire a augmenté de 1,46% entre 2020 et 2021.**

Les tarifs indiqués sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du comité syndical. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. **Elle reste stable en 2020 et 2021.**

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

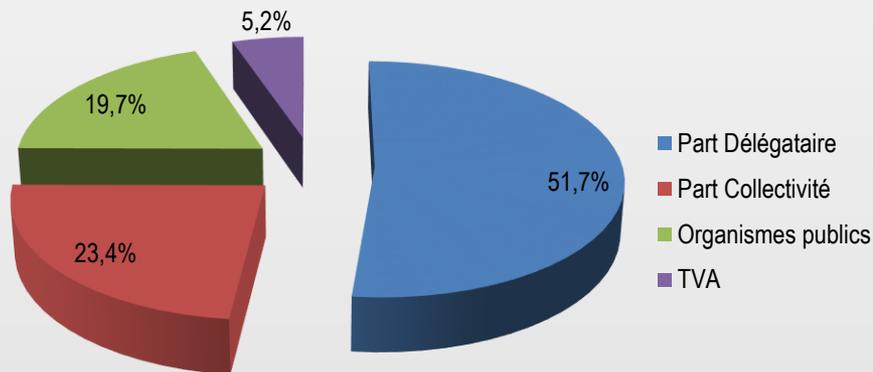
V. Tarification du service

➤ Décomposition de la facture type

En application du contrat de délégation, le délégataire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement au syndicat, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Pour une facture de 120 m³ en 2021, la répartition se présente comme suit:



Le prix du service de l'eau au m³
au 01/01/2021
2 € TTC / m³

En 2021, la part Délégataire représente 51,7 % de la facture totale, soit 124,46 €.

La part Collectivité représente 23,4 % de la facture totale, soit 56,18 €.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Ici le montant de la part fixe représente 36,6 % de la facture totale hors taxes et redevances. Cette disposition est donc respectée.

V. Tarification du service

➤ Evolution de la facture type

L'évolution des tarifs sur la période 2011-2021 est la suivante :



Le montant de la facture totale a progressivement augmenté sur la période 2011-2021.

On remarquera que la part délégataire a augmenté sur la même période.

On peut également observer en parallèle une augmentation de la surtaxe syndicale sur la facture totale en 2016, 2017 et 2018.

VI. Compte annuel de résultat d'exploitation

Conformément :

- aux articles D.2224-1 et D.2224-4 du CGCT,
- à l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT

VI. Compte annuel de résultat d'exploitation

(en €)	2017	2018	2019	2020	Evolution
Produits totaux	979 392	1 143 075	1 077 705	1 061 093	-1,5%
Exploitation du service	509 514	589 598	552 091	541 747	-1,9%
Collectivités et autres organismes publics	395 727	462 051	450 788	432 444	-4,1%
Travaux attribués à titre exclusif	50 054	56 240	46 926	58 381	24,4%
Produits accessoires	24 097	35 186	27 900	28 521	2,2%
Charges	993 678	1 182 942	1 116 778	1 143 930	2,4%
Personnel	233 714	265 712	229 830	245 769	6,9%
Energie électrique	34 865	27 849	36 702	31 769	-13,4%
Achats d'eau	15 966	70 958	86 058	77 383	-10,1%
Produits de traitement	13 861	18 374	14 415	17 809	23,5%
Analyses	11 100	10 376	10 452	13 177	26,1%
Sous-traitance, matières et fournitures	90 346	141 382	117 756	150 762	28,0%
Impôts locaux, taxe et redevances	10 901	10 080	8 483	7 430	-12,4%
Autres dépenses d'exploitation	73 491	64 979	50 176	52 889	5,4%
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	<i>15 857</i>	<i>6 032</i>	<i>7 361</i>	<i>8 809</i>	<i>19,7%</i>
<i>Engins et véhicules</i>	<i>22 201</i>	<i>17 886</i>	<i>20 973</i>	<i>25 998</i>	<i>24,0%</i>
<i>Informatique</i>	<i>17 028</i>	<i>27 246</i>	<i>25 214</i>	<i>26 144</i>	<i>3,7%</i>
<i>Assurance</i>	<i>4 548</i>	<i>4 177</i>	<i>-666</i>	<i>4 630</i>	
<i>Locaux</i>	<i>11 153</i>	<i>7 081</i>	<i>5 332</i>	<i>3 368</i>	<i>-36,8%</i>
<i>Divers</i>	<i>2 705</i>	<i>2 557</i>	<i>-8 038</i>	<i>-16 060</i>	<i>99,8%</i>
Frais de contrôle	12 090	14 409	17 483	18 080	3,4%
Contribution des services centraux et recherche	37 128	41 723	31 969	34 334	7,4%
Collectivités et autres organismes publics	395 727	462 051	450 788	432 444	-4,1%
Charges relatives aux renouvellements					
Programme de renouvellement	7 499	48 480	49 478	49 945	0,9%
Garantie de continuité du service	5 655	2 061	2 612	1 167	-55,3%
Programme d'investissement	47 457	0	4 792	4 863	1,5%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	3 879	4 509	5 784	6 109	5,6%
Résultat avant impôt	-14 284	-39 867	-39 073	-82 837	112,0%

Le compte annuel affiche des recettes et des charges globales en forte baisse entre 2019 et 2020.

VEOLIA affiche un CARE toujours déficitaire en 2020.

Pour rappel, le nouveau contrat est entré en vigueur le 1^{er} mai 2017.

VI. Compte annuel de résultat d'exploitation

➤ Détail des charges

Personnel : Les charges de personnel ont augmenté de 7% en 2020 par rapport à 2019. L'année 2019 était une année particulièrement basse par rapport à la moyenne des années précédentes.

Sous-traitance : Les charges de sous-traitance ont augmenté de façon très significative sur l'année 2020. Le délégataire explique ceci par des recherches et des réparations de fuites plus importantes, la réfection des revêtements ainsi que d'une nouvelle répartition des charges liées à la gestion des consommateurs.

Energie électrique : En 2019 les frais énergétiques ont augmenté de 31,8% suite à la facturation contestée par le délégataire de 75 000 kW sur le réservoir de Montjoie, un avoir a été fait sur 2020. On aurait donc pu s'attendre à une baisse plus conséquente que celle observée en 2020.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Consommation électrique totale (en kWh)	471 151	419 916	376 357	390 155	259 206	269 944	4,1%
Frais énergétique (en €)	45 901	47 356	34 865	27 849	36 702	31 769	-13,4%
Reconstitution du coût unitaire (en €/kWh)	0,10	0,11	0,09	0,07	0,14	0,12	-16,9%

Achats d'eau : Pour rappel, le SMAEP Tarbes Nord achète de l'eau en gros au SIAEP de Montaner au SMNEP et vend de l'eau en gros à la commune de Vic-en-Bigorre.

La très forte augmentation en 2018 s'explique par la mise en service de l'interconnexion avec le SMNEP. EN 2020 l'achat d'eau est très légèrement en-dessous de l'engagement d'achat d'eau de 182 500 m³/an.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Volume d'achat d'eau en gros (en m ³)	5 866	5 651	43 965	168 725	194 551	180 108	-7,4%
Charges d'achats d'eau (en €)	-10 190	2 701	15 966	70 958	86 058	77 383	-10,1%
Reconstitution du coût unitaire (en €/m ³)	-1,74	0,48	0,36	0,42	0,44	0,43	-2,9%

VI. Compte annuel de résultat d'exploitation

➤ Détail des produits

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation
PRODUITS	935 112	986 397	979 392	1 143 076	1 077 703	1 061 093	-1,54%
Exploitation du service	435 029	430 615	509 514	589 598	552 090	541 747	-1,87%
<i>Partie fixe</i>	445 553	303 762	451 458	710 348	535 419	562 255	
<i>Partie variable</i>	-10 524	126 853	58 056	-120 750	16 671	-20 508	
Collectivité et autres organismes publics	395 144	484 964	395 727	462 052	450 787	432 444	-4,07%
<i>Part Collectivité</i>	215 647	291 883	200 443	257 192	256 142	248 991	
<i>Redevance prélèvement</i>	30 888	30 176	34 630	38 912	35 571	31 848	
<i>Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'eau)</i>	148 609	162 905	160 654	165 948	159 074	151 605	
Travaux attribués à titre exclusif	80 301	41 358	50 054	56 240	46 926	58 381	24,41%
Produits accessoires	24 638	29 460	24 097	35 186	27 900	28 521	2,23%

On constate que les produits d'exploitation du service ont diminué en 2020 (-1,87%).

Les recettes revenant à la collectivité ont, elles aussi, diminué (-4,07%).

VII. Financement des investissements

Conformément :

- aux articles D.2224-1 et D.2224-4 du CGCT,
- à l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT

VII. Financement des investissements

➤ Montants financiers des travaux engagés par la collectivité pendant le dernier exercice budgétaire :

- ✓ Travaux : €
- ✓ Subventions : €

➤ Etat de la dette :

- ✓ Encours au 31 décembre 2020 :
- ✓ Annuités :
 - Capital :
 - Intérêts :

➤ Amortissements réalisés par la collectivité :

- ✓ Etat de l'actif au 31 décembre 2020 : €
- ✓ Dotation pour l'exercice 2020 : €

➤ Surtaxe syndicale:

- ✓ Tarif unitaire de la surtaxe :
 - Part fixe à 22,47 € par abonné
 - 0,2808 €/m³ pour la part variable

- ✓ Montant perçu pour l'exercice 2020 : €

VII. Financement des investissements

- **Présentation des projets à l'étude** en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :

Projet	Montant prévisionnel

- **Présentation des programmes pluriannuels de travaux** adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice :

Programmes de travaux	Coût

- **Descriptifs et montant financiers des opérations de coopération décentralisée** conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales :

Projet humanitaire commune de SANGHA au Mali (en stand-by, crise politique)

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité : €**